

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°89/2026

Nombre de

Conseillers :

en exercice :

présents :

votants :

L'an deux mille vingt six

le : dix-huit septembre

le Conseil Municipal de la Commune de SIMIANE
COLLONGUE,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Philippe ARDHUIN,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2026

PRESENTS : MM. TOUS EXCEPTES :

OBJET :

**APPROBATION DU
REGLEMENT
INTERIEUR DU
CONSEIL
MUNICIPAL**

-PROCURATIONS :

- Mme Julie ALLIO à Mme Jennifer PALOMBE
- M. Léonard BALDOCCHI à Mme Marina BARRESI
- Mme Isabelle CAUET à M. LE PESQ
- Mme Anna GAGLIARDI à Mme Dominique VALOIS
- Mme Paule RANUCCI à Mme Yvonne CARAMICO

Conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que dans les communes de 1000 habitants et plus, le conseil municipal doit établir un règlement intérieur lors de son renouvellement, dans un délai de six mois ;

Vu la délibération d'installation du Conseil Municipal en date du 22 Mars 2026,

Vu le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal,

**Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :**

Publié ou Notifié

le : 24/09/2026

Le Conseil Municipal,

- **ADOPTÉ** le nouveau règlement intérieur du Conseil Municipal.

POUR : 22

CONTRE : 6 (M. Clément CHICHIGNOUD, M. Noé GUIGONET, Mme Marie-Line LEPAGE BAGATTA, Mme Julia MICH, M. Gilbert MAGNAN, M. Marc VIGOUROUX)

ABSTENTION : 1 (M. Franck CALDERINI)

La délibération est adoptée.

Le Maire,

Philippe ARDHUIN

